



Atelier B2 – J. 28 janvier 2010

De l'avenir de l'Europe sociale

La dimension sociale est considérée comme le parent pauvre de la construction européenne. Il paraît difficile de concilier la diversité avec une logique d'intégration des politiques sociales. Les systèmes de protection sociale des Etats membres sont fortement marqués par leur ancrage national. L'objectif de créer un espace public européen permettant les échanges entre citoyens afin de favoriser une politique sociale européenne semble hors de portée.

Dans ces conditions, quelles sont les voies possibles pour un approfondissement de la dimension sociale de l'UE au vu des résistances des Etats, des bases juridiques existantes et des dimensions culturelles et linguistiques ? Quels rôles peuvent jouer les associations – et plus globalement la société civile - pour faire avancer l'Europe sociale ? Comment construire une citoyenneté européenne et quels seraient ses apports, y compris en matière sociale ?

Jean Claude Barbier, sociologue, directeur de recherche au CNRS et membre du Conseil de prospective de l'Uniopss. A partir de l'ouvrage « *La longue marche vers l'Europe sociale* » ; défis et limites de l'Europe sociale :

- Hypothèse de la diversité culturelle des Etats membres de l'UE comme frein à la construction d'une Europe sociale. Pas de culture européenne politique commune : l'espace socio-linguistique de référence reste national. Place limitée de la dimension sociale de l'UE et construction européenne par le droit.
- Enjeux autour de l'apprentissage des langues et de la dimension interculturelle de la construction européenne : « L'impératif de contribuer à la construction du multilinguisme généralisé est et restera longtemps essentiel de ce point de vue, quels que soient les scénarios du futur. Et c'est ici qu'on retrouve la place indispensable des associations, comme celle des syndicats et de bien d'autres acteurs des sociétés civiles. La compréhension culturelle plus riche repose sur les efforts que ces acteurs, souvent contre la frilosité des États, mais aussi face aux limites structurelles et démocratiques de l'Union, seront en mesure de conduire, dans les années qui viennent ».

Nous entrons dans une nouvelle période au sein de l'UE. En effet, l'élargissement à 12 nouveaux Etats membres en 2004 puis en 2007 a changé le visage de l'UE. Il y a eu aussi les deux référendums négatifs sur la constitution européenne, le renouvellement de la Commission européenne en 2010... Autant d'évènements qui changent la donne et modifient le rapport de comparaison politique dans l'Union.

En revanche, le contexte de la crise n'a pas apporté davantage de solidarité dans l'Union européenne, ni même au niveau des Etats membres. C'est surtout le FMI qui a mis en place des dispositions d'aides pour les pays en difficulté. Ainsi, Les pays les plus pauvres de l'Union restent pauvres (exemple de la Lituanie) et des pays comme l'Espagne voit leur taux de chômage atteindre les 20%.

Quels sont les obstacles à l'Europe sociale ? Le premier obstacle est lié avant tout à une vision « économiste » de l'intégration européenne, c'est-à-dire à une pensée européenne par un **filtre** principalement **économique**. Par ailleurs, parmi les autres obstacles, on peut citer notamment le peu de recul sur la cohérence d'ensemble des différentes actions de l'Union et un Fonds Social Européen qui ne dispose que de peu de moyen au final.

La diversité culturelle ne doit pas être considérée comme un obstacle mais comme une nécessité. Le pire pour l'UE serait l'uniformité. L'Europe culturelle est la condition préalable et *sine qua non* d'une Europe sociale. Puisque les cultures nationales s'enracinent dans des langues, une politique culturelle bien ordonnée commence par une politique linguistique.

Dans le même sens, la citoyenneté reste avant tout nationale en Europe. Les systèmes de protection sociale se sont construits sur des processus fondés dans l'histoire nationale et notamment vers la fin du 18^{ème} siècle et le début du 19^{ème} qui cristallise l'ensemble dans les institutions. Le droit national, en matière de protection sociale et de droit du travail, fonde les bases de la solidarité dans l'UE. Pour les décideurs politiques, il est à la fois urgent et impératif de prendre sérieusement la mesure des écarts et des divergences qui perdurent entre les différents systèmes nationaux de protection sociale ayant cours en Europe.

Le droit européen remet en cause et déstabilise les systèmes de solidarité. En effet, il a la primauté sur le droit national pour ce qui est de ses compétences et bouscule la subsidiarité. Ainsi, l'économie et le marché intérieur passent au dessus des valeurs de solidarité et des droits fondamentaux.

Trois scénarii possibles pour le futur :

- Le premier met en avant la primauté de l'économie, ce qui va à contre courant de l'opinion publique en Europe et des politiques des élus.
- Le second : une dégradation radicale dans laquelle l'UE deviendrait un pur marché.
- Le troisième : un scénario de blocage.

Fanélie Carrey Conte, *déleguée à la vie associative à l'Union nationale pour l'habitat des jeunes (Unhaj)* : L'enjeu des politiques jeunesse en Europe pour la construction d'une Europe sociale – Exemple de coopération associative transnationale sur le logement des jeunes

- Constat de la quasi-inexistence des politiques européennes en faveur de la jeunesse ; l'échelon national reste l'échelon de référence et en même temps, enjeux déterminants au vu de la situation des jeunes (emploi, logement, etc.)
- Exemple de pratiques associatives conduites au niveau européen dans le secteur du logement par l'Unhaj et ses partenaires.

La politique de jeunesse en Europe relève à la fois :

- D'une situation d'urgence sociale, avec les problèmes d'accès au marché de l'emploi, au logement, etc. Par exemple, le taux de chômage des 15/24 ans est de 15,6% ; cette tranche d'âge a connu la plus forte hausse du taux de chômage 2008/09.
- D'enjeux démographiques : en effet les 15-25 ans représenteront 15% en 2050 contre 20% aujourd'hui dans l'Union européenne, ce qui questionne le financement des systèmes de solidarité et le modèle de société en Europe.
- D'enjeux culturels : comment favoriser la mobilité des jeunes en Europe et renforcer la citoyenneté et l'identité européenne ?

La réalité montre cependant qu'il n'y a pas de réelle politique européenne en matière de jeunesse et que cela relève surtout des politiques des Etats membres. Il existe bien entendu le Pacte européen pour la Jeunesse, adopté en 2005, qui prévoit des dispositions en matière d'emploi, d'éducation, de mobilité, de famille, etc. mais qui reste une communication avec des grands principes sans objectifs concrets ou contraignants d'application. Dans le cadre de la refondation de la stratégie de Lisbonne post 2010, il est prévu un renouvellement du Pacte européen pour la Jeunesse. Il faut espérer que ce sera l'occasion de donner davantage de corps à une politique européenne en faveur des jeunes.

Quel peut être le rôle des associations ? L'exemple des partenariats transnationaux.

L'UNHAJ participe à des projets transnationaux en Europe depuis 20 ans à travers des projets d'échange de pratiques (Pays Bas, Royaume-Uni, etc.), ce qui a permis d'essaimer les Foyer Jeunes Travailleurs dans d'autres Etats membres. Ces coopérations ont pour objectif de créer un réseau européen inter-associatif qui permettra de dépasser les difficultés d'ordre culturel, en répondant à plusieurs besoins : travailler ensemble sur les politiques de jeunesse et confronter les approches nationales, mais aussi échanger sur des pratiques professionnelles différentes et sur les approches pédagogiques vis-à-vis des jeunes. Elles doivent aussi permettre de lancer des actions de lobbying social à un niveau européen.

Ces formes de coopération doivent dépasser plusieurs difficultés. Il s'agit tout d'abord de la barrière linguistique dans les échanges. Ensuite le vocabulaire, les concepts nationaux et leurs traductions vers d'autres pays peuvent parfois s'avérer un exercice difficile mais qui est un préalable à toute forme de coopération sur nos secteurs. Enfin, les associations peuvent avoir des formes différentes d'un pays à l'autre et les moyens de chacune pour engager des démarches de coopération peuvent varier. Par exemple, des associations de pays tels que le Royaume Uni ont un rapport aux financements publics et aux pouvoirs publics très différent d'une même association en France. De la même manière, la notion de mixité des publics en matière d'habitat présente des approches très différentes d'un Etat membre à l'autre.

Jean Pierre Bultez, *président de la Commission Europe de l'Uniopss et représentant des petits frères des pauvres*

- Quel rôle des associations dans la construction d'une l'Europe sociale et politique ? Quelle pertinence d'un engagement associatif à l'échelon européen ?
- Constat de l'engagement croissant des associations au niveau européen, avec plusieurs « portes d'entrée » : promotion de valeurs, nouvelles formes de gouvernance, médiation et participation des citoyens, défense des droits et posture de « résistance », dialogue avec les instances européennes et stratégies d'alliances etc.

L'origine de l'UE est liée à une volonté d'intégration économique. La dimension sociale est arrivée par le Traité d'Amsterdam (1997), via la mobilité des travailleurs. Puis de Nice à Lisbonne, toutes les parties prenantes doivent être impliquées via la Méthode Ouverte de Coordination (MOC), notamment les personnes. Le nouveau traité de Lisbonne fait un pas via une clause sociale transversale s'appliquant aux politiques de l'Union.

Quelles sont les clés d'entrée possibles pour les ONG en matière l'Europe sociale ? Plusieurs exemples :

- Les associations mettent en avant des valeurs humaines (exemple : action de soutien aux étrangers sans papiers à Calais).
- En matière de citoyenneté européenne, depuis Maastricht, les ONG entrent dans un processus de mobilisation des citoyens européens. Elles accompagnent des personnes, soit handicapées, au chômage ou bien en situation de pauvreté (exemple : les rencontres européennes organisées par EAPN).
- Depuis la ratification du Traité de Lisbonne, il y a une ouverture pour le traitement des pétitions ayant récolté un million de signatures. Les citoyens ont ainsi les moyens de s'organiser et de faire valoir leurs revendications.
- Le monde associatif s'organise par la constitution de réseaux européens et le maillage en branches nationales.
- Les ONG utilisent le droit, dans une posture de résistance. A titre d'exemple, on peut citer l'action de la FEANTSA qui a réussi à faire condamner la France par le Conseil de l'Europe dans le cadre d'une réclamation collective sur le droit au logement pour le non respect de l'article 31 de la Charte sociale révisée sur le droit au logement.
- La place des associations s'est renforcée dans les institutions européennes, notamment dans les intergroupes du Parlement européen, mais aussi au Comité Economique et Social Européen (CESE) ou encore au Conseil de l'Europe.
- Des alliances ont été développées, en tant que passerelles entre les ONG à caractère social avec d'autres secteurs tels les syndicats ou mouvements écologistes. Elles ont pour objectif d'articuler les stratégies à la fois au niveau européen et au niveau national.

Ainsi, les associations prennent de plus en plus de place dans le paysage européen. Elles ont montré leur capacité à mobiliser les citoyens dans le cadre d'actions de plaidoyer.

Marie Guidicelli, *conseillère technique à la Fondation Armée du Salut et Houari Brahimi, délégué EAPN France* : témoignage associatif à partir du projet « *pour une Europe sociale, apprenons la méthode ouverte de coordination (MOC) !* »

Le projet de la Fondation Armée du Salut intitulé « pour une Europe sociale, apprenons la MOC ! » a pour objectif d'activer la participation des personnes en situation de pauvreté à l'élaboration et à l'évaluation des politiques qui les concernent.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale sur la participation. Ces démarches ont pour objectif, d'une part, de contribuer à faire de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale une priorité politique. D'autre part, elles visent à promouvoir et augmenter l'efficacité des actions entreprises contre la pauvreté et l'exclusion sociale et enfin de constituer un groupe de pression agissant avec et pour les populations en situation de pauvreté et d'exclusion.

Les rencontres européennes des personnes en situation de pauvreté organisées par EAPN s'inscrivent dans cette dynamique. Les réseaux nationaux d'EAPN, dont la France, ont organisé des groupes par régions qui, en s'appuyant sur une méthodologie précise, ont élaboré un message en direction des pouvoirs publics et ont élu leurs représentants au sein de la délégation française qui se réunit à Bruxelles chaque année.

Le principal message qui est remonté est que les personnes en situation d'exclusion veulent être les acteurs de la co-construction et de la mise en place des politiques qui les concernent. Ils proposent par ailleurs de réduire le fossé entre l'économique et le social.

Le projet « Apprenons la MOC » est financé par le programme européen Progress et s'inscrit dans la lignée d'expérimentations précédentes concluantes et notamment le projet « regards croisés ». La Fondation a pour partenaires quatre Uriopss, la DGAS, le Secours catholique et l'Uniopss. Ce projet est prévu pour une durée de 2 ans.

Il vise une sensibilisation et une appropriation de la MOC et de ses outils par une analyse critique du PNAI. Le projet associe les institutions et les élus dans une démarche de co-construction avec les personnes en situation de pauvreté.

Le projet se découpe en 2 phases : la mise en place de groupes de participation pour évaluer les politiques publiques ; la sensibilisation des institutions concernées

Le projet répond aux besoins des personnes : au besoin de mobilisation constante et à la recherche de prise de parole dans des espaces adaptés. Le manque d'accès crucial à l'information et des documents inaccessibles sont souvent mis en avant par les personnes. Par ailleurs, la mise en œuvre du projet prévoit une nécessaire co-formation des personnes.

Le projet permet l'utilisation de la boîte à outils MOC et son appropriation par les participants. Un des principaux résultats est le tremplin qu'il a réussi à créer, pour les personnes en situation d'exclusion, pour s'approprier les politiques sociales au niveau national (DALO et hébergement, RSA et équipes pluridisciplinaires, et la gouvernance).

Par ailleurs, cette initiative a permis aux personnes en situation de pauvreté d'investir le niveau institutionnel national (CNLE, comités de pilotage DGAS, chantier national prioritaire) et d'être reconnus comme interlocuteurs et experts sur les questions de pauvreté.

En conclusion - Samuel Le Floch, chargé des affaires européennes à la Fnars

L'Europe sociale se construira avec du temps. Le filtre économique est encore très présent dans la vision politique de l'Union européenne. Bien que, depuis le traité d'Amsterdam, la dimension sociale a pris de plus en plus d'importance, l'Union reste à ce jour un marché unique avant tout et il est nécessaire de poursuivre l'action pour qu'elle puisse être porteuse de solidarité dans l'ensemble des politiques qu'elle met en œuvre.

La diversité culturelle peut être perçue comme un frein, mais elle doit être considérée comme une opportunité d'apprendre et d'échanger entre acteurs du champ social.

Les associations se sont structurées, au niveau national et au niveau européen, avec comme objectif de mettre du lien entre les ONG des différents Etats membres. Elles peuvent désormais mobiliser les citoyens et faire valoir leur rôle de plaidoyer en portant les messages auprès des institutions européennes.

Mais pour construire l'Europe sociale, on ne peut se limiter à l'action des têtes de réseau associatives. Il est nécessaire que les acteurs du terrain se rencontrent partout en Europe, que l'on construise une citoyenneté européenne et une culture sociale commune.

Il est donc nécessaire d'engager des démarches de coopération et de considérer les différences culturelles et linguistiques comme une richesse et une possibilité de confronter ses propres pratiques à celles d'autres Européens. Dans ce cadre, les réseaux associatifs ont leur rôle à jouer et doivent se donner les moyens de favoriser ces échanges.